

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

PARTICIPATION DE LA FRANCE
AU DÉSENDETTEMENT
DE LA GRÈCE



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4° et 5° de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2022 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2022 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2022 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

SOMMAIRE

MISSION : Participation de la France au désendettement de la Grèce

Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Équilibre du compte et recettes	9
Récapitulation des crédits et des emplois	10

PROGRAMME 795 : Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	14
Présentation des crédits	15
Justification au premier euro	18
<i>Éléments transversaux au programme</i>	18
<i>Justification par action</i>	21

PROGRAMME 796 : Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	24
Présentation des crédits	25
Justification au premier euro	27
<i>Éléments transversaux au programme</i>	27
<i>Justification par action</i>	29

MISSION
**Participation de la France au désendettement
de la Grèce**

Bilan de la programmation pluriannuelle

■ BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission est composée de deux programmes.

Le programme 795 retrace les versements de la France au compte intermédiaire du mécanisme européen de stabilité (MES) en vue de leur rétrocession à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs acquis par la Banque de France dans le cadre des programmes SMP et ANFA, débutée en 2012. Les rétrocessions ont été opérées jusqu'en 2022.

Le programme 796 est le support à l'éventuelle rétrocession à la Banque de France des revenus tirés de la détention de titres grecs, dans l'hypothèse où la Grèce ne remplirait pas les conditions posées par les programmes d'aide financière. Aucun mouvement, ni en AE ni en CP, n'a été mis en œuvre sur ce programme.

Équilibre du compte et recettes

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
795 - Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs		0	98 900 000	
		0	132 770 000	
796 - Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France		0	0	
		0	0	
Total et solde		0	98 900 000	-98 900 000
		0	132 770 000	-132 770 000
Solde cumulé du compte depuis sa création				0

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

À la suite de la réactivation du dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA à la Grèce dans le cadre de l'accord de l'Eurogroupe de juin 2018, la chronique des montants des profits sur les titres grecs à verser depuis le compte d'affectation spéciale vers le MES a été actualisée. Les nouveaux montants devant être rétrocédés annuellement ont été fixés en février 2019 dans deux lettres d'instruction du ministre de l'économie et des finances adressées au MES. Les versements annuels prévus par la nouvelle chronique à date intègrent la rétrocession des profits SMP au titre de l'année 2014 et des revenus SMP ainsi qu'ANFA à partir de 2017.

En 2022, le solde réalisé (-132,77 M€) est inférieur au solde prévu (-98,9 M€) sur la base des crédits inscrits en loi de finances initiale. Aucune recette n'ayant été encaissée conformément à la prévision, les dépenses ont été supérieures à la prévision en LFI, compte tenu de la décision agréée au sein de l'Eurogroupe de reporter à 2022 le versement de la tranche de profits SMP prévu en juillet 2021, d'un montant de 33,87 M€. Ce surcroît de dépenses a été financé par le report en 2022 de crédits de paiement ouverts antérieurement.

Participation de la France au désendettement de la Grèce

Mission | Récapitulation des crédits et des emplois

Récapitulation des crédits et des emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2022 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2022 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs			
Prévision	0	132 770 000	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	98 900 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	0	33 870 000	
Exécution	0	132 770 000	
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France			
Prévision	0	0	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	0	0	
Exécution	0	0	
Total Prévision	0	132 770 000	
Total Exécution	0	132 770 000	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation				
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	0 0	0 0	117 950 000 209 300 000	98 900 000 132 770 000
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0 0	0 0	0 8 300 000	0 0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0 0	0 0	117 950 000 201 000 000	98 900 000 132 770 000
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0 0	0 0	0 0	0 0

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2021	2022	2021	2022
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation				
795 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs	0 0	0 0	117 950 000 209 300 000	98 900 000 132 770 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	0 0	117 950 000 209 300 000	98 900 000 132 770 000
796 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0 0	0 0	0 0	0 0
Total	0 0	0 0	117 950 000 209 300 000	98 900 000 132 770 000
Titre 6. Dépenses d'intervention	0 0	0 0	117 950 000 209 300 000	98 900 000 132 770 000

PROGRAMME 795
Versement de la France à la Grèce
au titre de la restitution à cet État
des revenus perçus sur les titres grecs

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | Bilan stratégique

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 795 : Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Ce programme retrace le versement de la France à la Grèce, au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus soit en compte propre (ANFA – *Agreement on Net Financial Assets*), soit au titre du programme pour les marchés de titres (PMT, ou SMP pour *Securities markets programme*, programme de la Banque centrale européenne d'achat sur le marché secondaire de titres des États membres en difficulté).

L'action 1 de ce programme traduit la mise en œuvre de l'engagement du 20 février 2012 des États membres de la zone euro à restituer à la Grèce les revenus perçus par les banques centrales de la zone euro sur les titres grecs détenus en compte propre (ANFA) pour un montant total de 4 Md€ au titre de la période 2012-2020. La quote-part de la Banque de France s'établit à 754,3 M€.

L'action 2 de ce programme concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales reverseront aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du programme SMP, au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France), revenus ensuite restitués à la Grèce. Sur la période 2013-2038, la quote-part française représente 2,06 Md€ au total. Le versement annuel à la Grèce au titre du programme SMP est conditionné au respect par l'État grec de ses engagements dans le cadre du programme d'assistance financière.

Les versements annuels du programme 795 permettent à la fois d'assurer le financement de la Grèce en réduisant ses besoins de financement et de contribuer au rétablissement de la soutenabilité de la dette grecque, dont l'allègement total serait de l'ordre de 8 points de PIB à l'horizon 2025.

L'absence de conclusion de la 5^e revue du second programme d'assistance financière s'est traduite par la suspension de la rétrocession à la Grèce des profits SMP au titre de l'année 2014, qui avaient préalablement été transférés par les États membres sur le compte dédié du Mécanisme européen de stabilité (MES).

Par la suite, le dispositif de rétrocession des profits SMP et ANFA a expiré avec l'arrêt du deuxième programme d'assistance financière en Grèce (communiqué de l'Eurogroupe du 27 juin 2015).

Ce dispositif a été réactivé par l'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018. Si la reprise des versements suspendus en 2015 et 2016 est exclue, le communiqué de l'Eurogroupe prévoit de rétrocéder à la Grèce les profits SMP au titre de l'année 2014, déjà transférés sur le compte dédié du MES, ainsi que les revenus SMP et ANFA à partir de l'année 2017.

Ces revenus sont reversés à la Grèce deux fois par an, en juin et décembre, depuis décembre 2018 et jusqu'en juin 2022. Les versements sont effectués depuis le compte dédié du MES par tranches d'égal montant, sous réserve que la Grèce remplisse les conditions fixées sur la période post-programme. La mise en œuvre de ces conditions est vérifiée dans le cadre du régime de surveillance renforcée qui s'applique depuis le 31 août 2018. L'Eurogroupe a autorisé le déboursement des huit tranches de rétrocession entre 2019 et 2022.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 795

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0		0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	0		0	0
Total des AE prévues en LFI	0		0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP				
Total des AE ouvertes	0		0	
Total des AE consommées	0		0	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2022	Consommation 2022		
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	0		0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	98 900 000	132 770 000	98 900 000 132 770 000	98 900 000
Total des CP prévus en LFI	98 900 000		98 900 000	98 900 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+33 870 000		+33 870 000	
Total des CP ouverts	132 770 000		132 770 000	
Total des CP consommés	132 770 000		132 770 000	

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre		0	0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP		0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0	0
Total des AE consommées	0		0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre	8 300 000	0	8 300 000
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP	117 950 000 201 000 000	117 950 000	117 950 000 201 000 000
Total des CP prévus en LFI	117 950 000	117 950 000	117 950 000
Total des CP consommés	209 300 000		209 300 000

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 6 – Dépenses d'intervention	0	0	0	209 300 000	98 900 000	132 770 000
Transferts aux autres collectivités	0	0	0	209 300 000	98 900 000	132 770 000
Total hors FdC et AdP		0			98 900 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2					+33 870 000	
Total*	0	0	0	209 300 000	132 770 000	132 770 000

* y.c. FdC et AdP

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 795

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022				33 870 000				
Total				33 870 000				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général				33 870 000				

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | Justification au premier euro

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre			0 0			0 0
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP			0 0		98 900 000 132 770 000	98 900 000 132 770 000
Total des crédits prévus en LFI *	0	0	0	0	98 900 000	98 900 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP					+33 870 000	+33 870 000
Total des crédits ouverts	0	0	0	0	132 770 000	132 770 000
Total des crédits consommés	0	0	0	0	132 770 000	132 770 000
Crédits ouverts - crédits consommés						

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	0	0	0	98 900 000	98 900 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	0	0	0	98 900 000	98 900 000

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Le programme a bénéficié en 2022 de 33,87 M€ de reports de crédits de paiement pour financer les dépenses engagées antérieurement sur l'action 02.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

Justification au premier euro | Programme n° 795

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 0	CP ouverts en 2022 * (P1) 132 770 000
AE engagées en 2022 (E2) 0	CP consommés en 2022 (P2) 132 770 000
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	<i>dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4)</i> 132 770 000
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	<i>dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4)</i> 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 132 770 000					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0					
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 132 770 000	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 132 770 000	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2022 (E2) 0	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | Justification au premier euro

Concernant la restitution des revenus sur les titres grecs détenus au titre du programme pour les marchés de titres, sur les 480,6 M€ engagés en 2020 et correspondant à l'ensemble des revenus restant à restituer, 333,8 M€ restaient à payer fin 2020 : 201,0 M€ ont été versés en 2021, le solde de 132,8 M€ a été versé en 2022.

**Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des
revenus perçus sur les titres grecs**

Justification au premier euro | Programme n° 795

Justification par action

ACTION

01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus en compte propre			0			0
			0			0

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Concernant la restitution des revenus sur les titres grecs détenus en compte propre, la totalité des versements a été achevée en 2021. Aucun versement n'est intervenu en 2022.

ACTION

02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus par la Banque de France sur les titres grecs détenus au titre du portefeuille dit SMP			0		98 900 000	98 900 000
			0		132 770 000	132 770 000

Versement de la France à la Grèce au titre de la restitution à cet État des revenus perçus sur les titres grecs

Programme n° 795 | Justification au premier euro

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention			98 900 000	132 770 000
Transferts aux autres collectivités			98 900 000	132 770 000
Total			98 900 000	132 770 000

L'action 02 concerne la mise en œuvre de l'accord de l'Eurogroupe du 26 novembre 2012 : les banques centrales nationales doivent reverser aux États membres les revenus qu'elles perçoivent au titre des profits tirés des obligations grecques détenues au titre du « programme pour les marchés de titres » (dit SMP), au prorata de leur quote-part au capital de la BCE (environ 20 % pour la Banque de France), revenus ensuite restitués à la Grèce.

En raison de la suspension du dispositif en 2015 et 2016, le versement du montant correspondant aux titres du portefeuille dit SMP n'a été effectué ni en 2015 (soit 309 M€) ni en 2016 (soit 233 M€). Les versements de la Banque de France correspondant à la recette SMP pour 2015 et 2016 ont, quant à eux, été effectués en vertu de la convention du 26 juin 2013, qui fixe le montant décidé par l'Eurogroupe des tranches annuelles que la Banque de France verse à l'État. Le montant de ces versements a été actualisé par un avenant à la convention datant de mai 2019.

L'accord de l'Eurogroupe du 22 juin 2018 a réactivé le dispositif. Il confirme la mesure envisagée par les communiqués de l'Eurogroupe du 25 mai 2016 et du 15 juin 2017.

Au titre de l'action 02, les revenus perçus sur les titres grecs détenus au titre des années 2017 (181,9 M€) et 2018 (146,79 M€) en application du programme SMP, et restituables sous condition à la Grèce, avaient été versés sur le compte dédié auprès du MES respectivement en juillet 2019 et en septembre 2020. Les montants restituables sous condition à la Grèce au titre des années 2019 (116,92 M€) et 2020 (84,08 M€) ont été versés sur le compte dédié auprès du MES en mars et juillet 2021 respectivement. Les derniers montants ont été versés en janvier (33,87 M€) et juillet 2022 (98,9 M€).

PROGRAMME 796
Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Emmanuel MOULIN

Directeur général du Trésor

Responsable du programme n° 796 : Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Le plan de désendettement de la Grèce adopté le 21 juillet 2011 et mis en œuvre le 20 février 2012 prévoyait en contrepartie de l'aide financière apportée à la Grèce un certain nombre de conditions d'exécution à la charge de cette dernière.

Les articles 2 des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013 prévoyaient que « *le dispositif sera revu dans l'hypothèse d'une rupture par la Grèce des conditions contractuelles fixées par le plan, ou d'une restructuration des titres détenus par la Banque de France ou de l'annonce par le Fonds monétaire international et/ou de l'Union européenne de l'interruption de leur soutien financier en raison d'une rupture par la Grèce des conditions qui y sont attachées* ».

Ce programme met en œuvre cette clause de rendez-vous, en permettant, le cas échéant, le reversement à la Banque de France de tout ou partie des sommes versées au compte d'affectation spéciale (CAS) par la Banque de France dans l'hypothèse d'une révision dans ce sens des conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013. Le présent programme serait alors doté des crédits nécessaires au reversement à la Banque de France des montants agréés.

Les conventions du 3 mai 2012 et du 26 juin 2013 ont été révisées par un avenant datant de mai 2019, réactualisant ainsi la chronique des recettes du CAS sans toutefois décider un reversement à la Banque de France.

Aucun mouvement en AE ni en CP n'a été constaté sur ce programme depuis sa création.

Présentation des crédits

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0
	0	
Total des AE prévues en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des AE ouvertes	0	
Total des AE consommées	0	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0
	0	
Total des CP prévus en LFI	0	0
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		
Total des CP ouverts	0	
Total des CP consommés	0	

Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Programme n° 796 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS**2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>		
<i>Consommation 2021</i>		
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0
Total des AE prévues en LFI	0	0
Total des AE consommées		0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i>		
<i>Consommation 2021</i>		
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France	0	0
Total des CP prévus en LFI	0	0
Total des CP consommés		0

Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France

Programme n° 796 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 0	CP ouverts en 2022 * (P1) 0
AE engagées en 2022 (E2) 0	CP consommés en 2022 (P2) 0
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 0	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 0					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 0					
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 0	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 0	
AE engagées en 2022 (E2) 0	-	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 0	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 0	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 0	
					Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 0
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action**ACTION****01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation						
01 – Rétrocessions de trop-perçus à la Banque de France			0 0			0 0

Aucune dépense n'est intervenue sur ce programme.